

# Journée colloque

« La nouvelle gestion des rivières à l'heure de la GEMAPI »



Jeudi 24 septembre 2015 - Beaune

Organisé par l'EPTB Saône et Doubs  
en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,  
la DREAL de bassin Rhône Méditerranée et la DREAL Bourgogne.

## Table ronde 1

Quelles expériences de collectivités territoriales sur l'exercice des missions de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations ?

- Travaux sur la Cozanne
- Travaux sur l'Allaine
- Travaux sur Chantereine



## Retour d'expérience 3 : Chanteraine

par Chantal TORCK

Vice-Présidente du Conseil Départemental du Territoire de Belfort  
et Présidente du Contrat de rivière Orain

et Erlé COURVOISIER

Coordonnateur du Contrat de rivière Orain  
pour l'EPTB Saône et Doubs

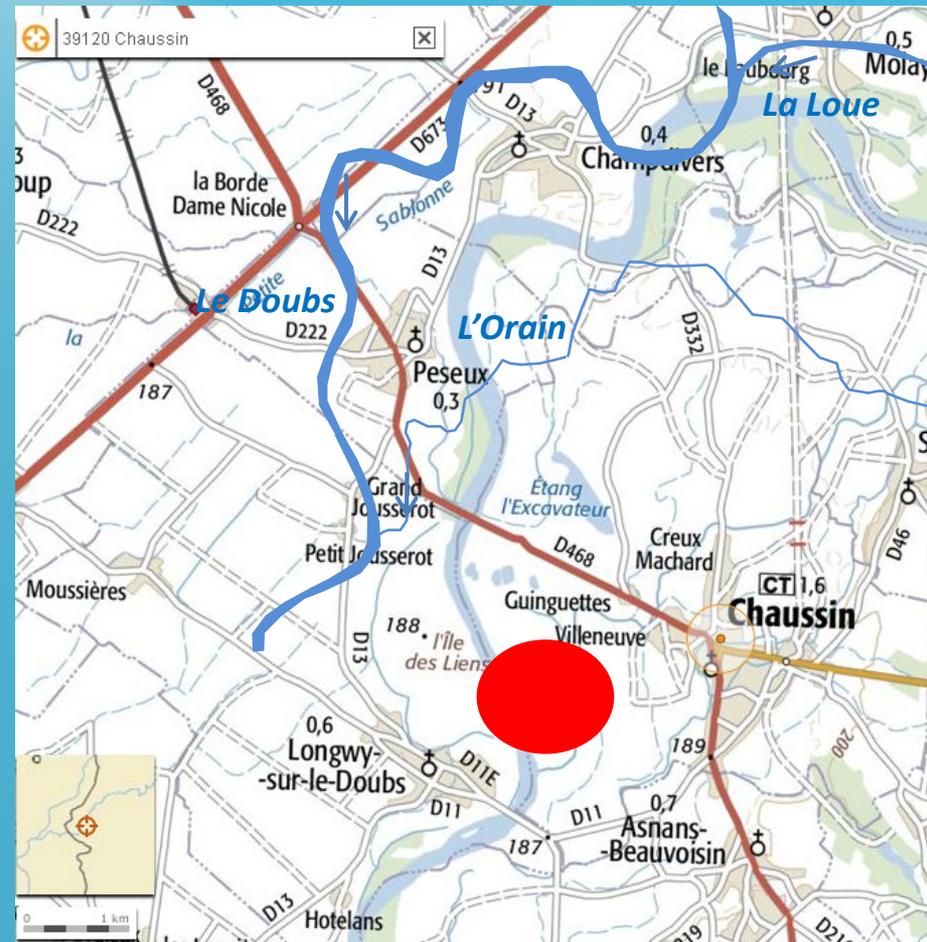
## Localisation du projet

### Situation administrative :

- Dans le département du Jura, à 15 kilomètres au sud de l'agglomération de Dole
- Au sein de la communauté de communes de la plaine jurassienne
- Sur le territoire de la commune de Chaussin

### Situation géographique :

- Dans la basse vallée du Doubs, au niveau de la confluence de l'Orain avec le Doubs
- Dans le périmètre des contrats de rivière Orain et Doubs et du site Natura 2000 de la basse vallée du Doubs



## Structure porteuse : EPTB Saône et Doubs

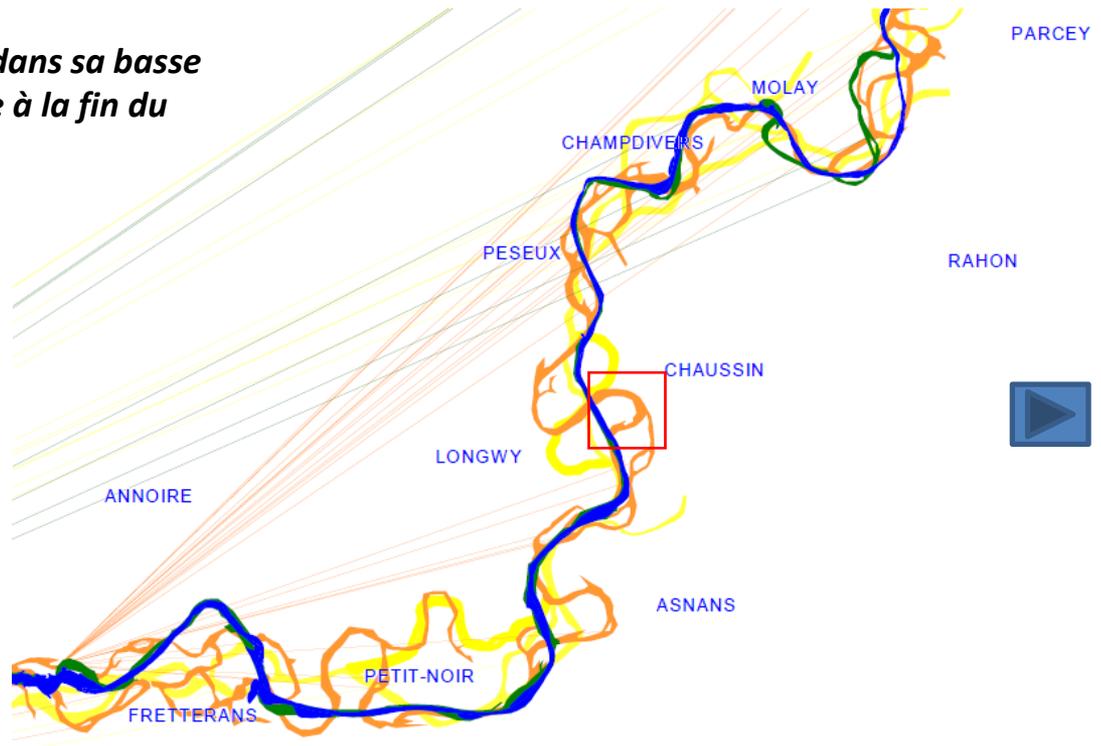
- Portage de l'opération par l'EPTB Saône et Doubs
- Dans le cadre de sa nouvelle compétence, prise en 2014 et qui lui donne la possibilité de réaliser des travaux sous sa maîtrise d'ouvrage, sur les communes riveraines du cours du Doubs et de la Saône,
- Contrat de rivière Orain → aides financières de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional de Franche-Comté et du Conseil Départemental du Jura
- Situation foncière :
  - Domaine public fluvial et propriété de l'association foncière de la commune de Chaussin

## Contexte du projet

- Anciens méandres du Doubs et de l'Orain déconnectés du cours principal de ces cours d'eau lors des travaux de rectification :
  - Au 19<sup>ème</sup> siècle pour le Doubs (Projet Polonceau, 1843)
  - Dans les années 70 pour l'Orain

**Evolution du tracé du Doubs dans sa basse vallée de la fin du 18<sup>ème</sup> siècle à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle**

-  tracé du lit en 1997
-  tracé du lit en 1840 env.
-  tracé du lit en 1780 env.



## Contexte du projet

- **Constat** : modification profonde de la dynamique du Doubs et de l'Orain
  - lien avec les importants aménagements réalisés par le passé (rectification, extraction en lit mineur, enrochements des berges)
- **Des conséquences** parmi d'autres :
  - la forte diminution de la mobilité latérale de ces cours d'eau
  - le bouleversement de la dynamique naturelle de création de nouveaux bras, de méandres,
  - la déconnexion et disparition progressive des bras morts vestiges des méandres passés, par comblement progressif
- **Les mortes de Petit Chantereine et du Gravier** :
  - des exemples de bras morts en cours de comblement et de fermeture dans la basse vallée du Doubs et de l'Orain

## Enjeux et objectifs

- Des enjeux :
  - Des habitats naturels humides et aquatiques pour la faune et la flore
  - Des espaces d'expansion des crues et d'épuration de l'eau
  - Un paysage, un cadre de vie, des espaces associés à des activités de plein air (chasse, pêche, balades,...)
- Un objectif général :
  - Rouvrir ces milieux en en rajeunissant les sols et la végétation

## Evolution des habitats avec le comblement du bras morts



Zone en eau  
(nénuphars, pesses d'eau, callitriches,...)



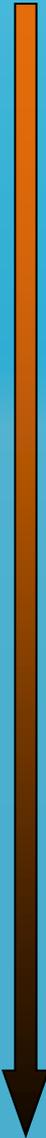
Roselière  
(Roseaux phragmites, baldingères,...)



Zone à orties



Forêt à bois tendres  
(Saules, aulnes, peupliers noirs...)



## Démarches administratives et financières

- Procédures administratives – Etat :

- *Procédure IOTA (loi sur l'eau)*

- Février 2015 à Avril 2015 : confirmation du statut de zones humides des deux bras morts, au titre de la loi sur l'Eau, et non de cours d'eau ;

→ modification de la cartographie départementale des cours d'eau

- Mars 2015 à Mai 2015 :

→ Déclaration d'intérêt général du projet (L211-7 du code l'environnement)

→ Déclaration Loi sur l'Eau (L214-1 à L214-6)

- Procédure « Espèces protégées »

- Mars 2015 à Mai 2015

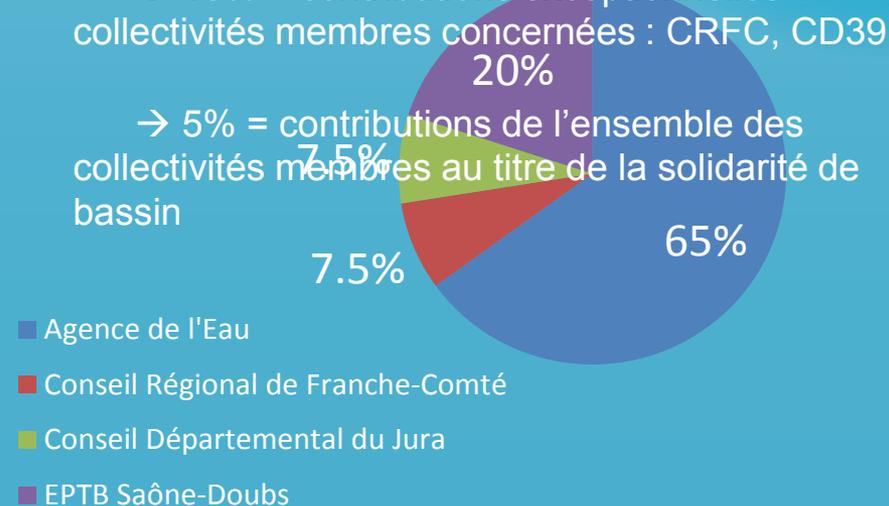
- Budget et plan de financement :

- *Montant de l'opération : 140 000 Euros TTC*

- 20% d'autofinancement EPTB

→ 15% = contributions exceptionnelles collectivités membres concernées : CRFC, CD39

→ 5% = contributions de l'ensemble des collectivités membres au titre de la solidarité de bassin



## Les travaux de restauration réalisés

- L'élagage de vieux saules blancs, remise en têtard : 54 individus concernés
- L'abattage de 24 peupliers cultivars
- Le décapage / curage du fond de morte du Gravier et la restauration d'un chenal de connexion avec l'Orain



*Vieux saule blanc élagué  
« têtard »*



*Saule têtard 1 an après*

Déblai terre végétale et vases : environ 700 m<sup>3</sup>, linéaire 170 m. Surface env.1500 m<sup>2</sup>



*Vue aval morte du Gravier – chenal  
de connexion avec l'Orain*



*Vue centrale du Gravier –  
désenvasement zone en eau*

## Les travaux de restauration réalisés

### Morte de Petit Chantereine – Linéaire concerné : 600 m

- Zone en eau : désenvasement sur 1 m d'épaisseur, et une surface d'env. 1000 m<sup>2</sup>

Volume des vases extraites : 1000 m<sup>3</sup>

- Roselière : étrépage sur une épaisseur de 20 cm, et une surface de 4000 m<sup>2</sup>

Volume des déblais : 1200 m<sup>3</sup>

- Zone à orties : décapage sur une épaisseur de 45 cm

Volume des déblais : 1800 m<sup>3</sup>

Régalage des matériaux issus de la roselière dans la zone à orties sur 20 cm, sur une surface de 4000 m<sup>2</sup>



*Zone en eau - désenvasement*



*Décapage de la zone à orties*



*Etrépage de la roselière*

## Planning du projet

**2006-2010**

- Définition des objectifs et des principes d'intervention dans le cadre des réflexions sur la démarche Natura 2000 du site de la basse vallée du Doubs et la mise en place du contrat de rivière Orain

**2010-2014**

- Projet ajourné faute de financements et de maîtrise d'ouvrage local

**2014**

- Approbation du portage de l'opération par l'EPTB Saône-Doubs et bouclage du financement dans le cadre du contrat de rivière Orain
- Approfondissement des études d'exécution

**2015**

- Procédures d'autorisation réglementaires
- Finalisation des études d'exécution
- Réalisation des travaux : 1 mois (*conditions météorologiques particulièrement favorables*)

**2016 – ...**

- Suivi et gestion du site

## Retours d'expérience : difficultés rencontrées et points importants du projet

- Difficulté à boucler le plan de financement du projet et à trouver un portage local de la maîtrise d'ouvrage

### En amont :

- Importance de la communication en amont auprès des différents acteurs locaux et des riverains
  - bien expliquer le projet y compris sur site, le rendu attendu
- Prévoir des mesures d'accompagnement pour les accès et emprises dans les parcelles agricoles
  - Période d'intervention / rotation culturale, bien soigné la remise en état, prévoir un budget pour une indemnisation en cas de dégâts

## Retours d'expérience : difficultés rencontrées et points importants du projet

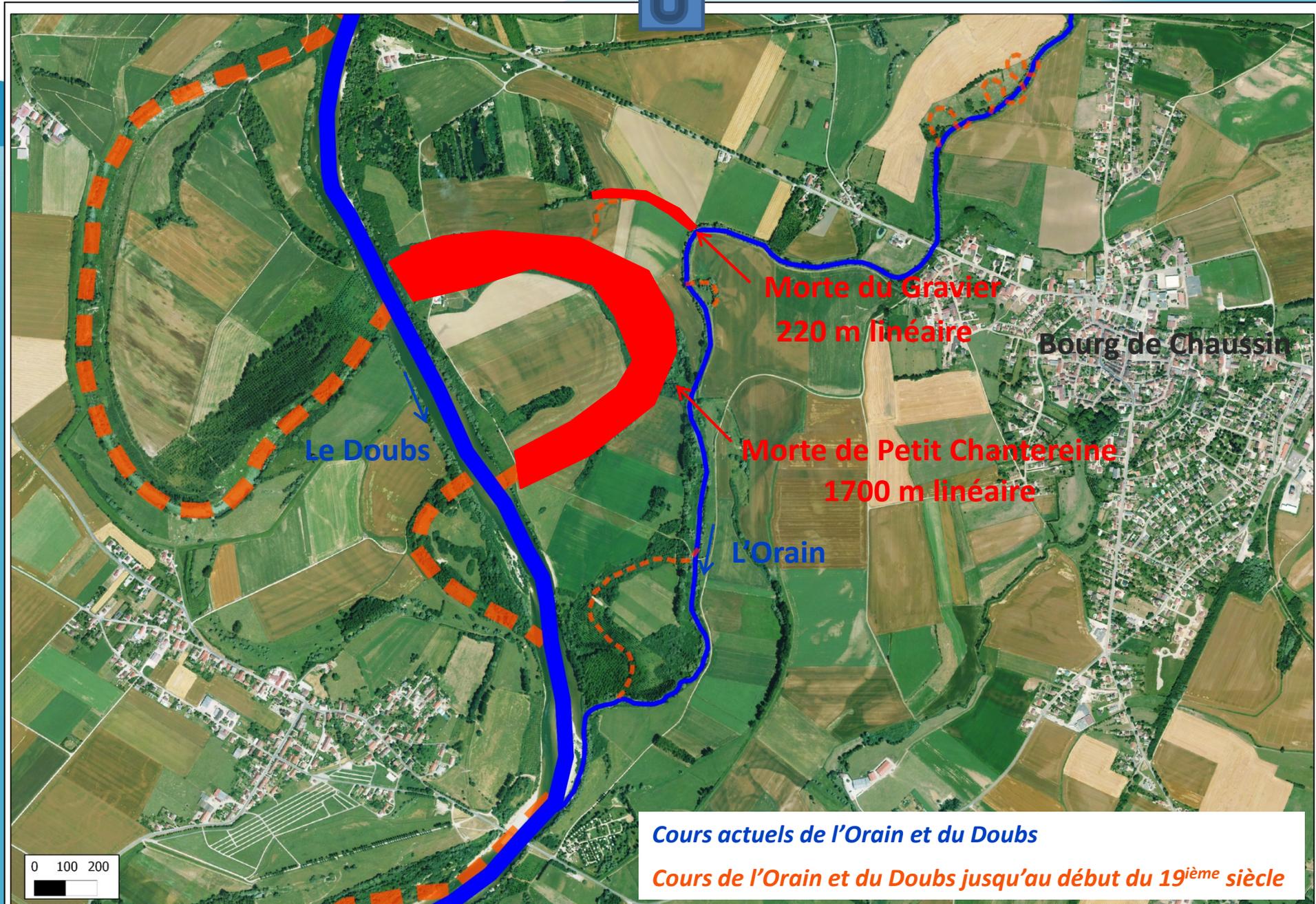
### Points « facilitateurs » :

- Travaux sur parcelles de l'Etat et de l'association foncière
- Météo exceptionnelle → accès et réalisation des travaux facilités, limitation des dégâts dans les parcelles agricoles → réduction de la durée du chantier
- Intérêt agricole dans le projet par la valorisation des vases et terres extraites des mortes → peu de transports des matériaux

**Autres** : Importance du suivi des travaux → ne pas sous-estimer le temps à y passer pour garantir l'efficacité et la réussite du projet

## Le projet en images

- Le clip :



**Morte du Gravier**  
220 m linéaire

**Morte de Petit Chantereine**  
1700 m linéaire

Le Doubs

L'Orain

Bourg de Chaussin

*Cours actuels de l'Orain et du Doubs*

*Cours de l'Orain et du Doubs jusqu'au début du 19<sup>ème</sup> siècle*

